

## Marche Hermance-Chens, 1<sup>er</sup> octobre 2016

---

### Retranscription des discours par Alice Nikoli, alice.nikolli@univ-smb.fr

Doctorante en géographie, Laboratoire EDYTEM Université Savoie Mont-Blanc

30' de discours, filmés par l'association et mis en ligne sur leur site internet.

#### - Jean-Paul Lugrin (Pt LLPT) :

Comme co-organisateurs de cette marche, je voudrais excuser de nombreux élus qui n'ont pas pu venir. Donc se sont faits excuser... il y a eu Marc Francina<sup>1</sup> ; M. Jean Neury, le Pt de la Communauté de Communes [du Bas Chablais]<sup>2</sup> ; Mme Lei, Pte de la Commuanuté de Communes du pays d'Evian<sup>3</sup> ; M. Lacroix<sup>4</sup> qui devait venir et qui aurait dû intervenir mais qui est retenu pour une sépulture. Donc... on a réussi à rassembler un certain nombre de politiques, en premier lieu Mme Duby-Muller, Pte du Conseil du Léman, députée [*applaudissements*], qui établit un pont entre nous associations et le monde politique donc merci, parce que ce contact on le cherchait et c'est bien que vous ayez accepté de nous accompagner là. Donc sont présents aussi les conseillers départementaux Mme Chrystelle Beurrier<sup>5</sup>, qui va nous rejoindre, M. Joel Baud-Grasset<sup>6</sup>, voilà. Des maires, monsieur Gil Thomas, maire de Cervens, Mme Thérèse Baud mairesse d'Orcier<sup>7</sup>, M. Jacques Burnet, maire de Lugrin<sup>8</sup>. Donc merci, parce que là on a eu du mal à avoir des maires de l'autre côté de la Dranse, donc c'est très bien qu'ils soient là. Et on a un certain nombre d'élus qui sont soit adjoints soit conseillers municipaux : Mme Merrier, Mme Hubert, Mme Gosselin, M. Joly. Merci aussi à Mme Nuti, directrice adjointe de la DDT, qui malgré un engagement l'après-midi a trouvé le temps de nous accompagner, et c'est important que la DDT soit présente parce que c'est un intervenant obligatoire, nécessaire si on veut progresser. Mme Klein qui aurait dû venir, qui n'est pas là, directrice de la CIPEL. Merci aux médias présents, je ne sais pas si c'est au pluriel ou au singulier, normalement on devait avoir quelqu'un du Dauphiné et là ça n'a pas trop répondu, voilà [*huées*], donc Léman Bleu, voilà. Merci à vous tous marcheurs qui vous êtes mobilisés, malgré un temps qui n'était pas celui de la semaine passée. Ensuite, merci à Thierry Le Borgne [association L.A.C.] qui a fait le parcours quotidiennement pour s'assurer que les portails étaient bien ouverts et merci également aux fonctionnaires de la DDT qui sont immédiatement intervenus pour faire ré-ouvrir des portails récalcitrants [*bravos, applaudissements*]. Donc l'idée de la marche, elle revient à Jean-Luc, c'est lui qui a porté l'idée et qui l'a soulevée.

#### - Jean-Luc Crochet (secrétaire LLPT) :

Oui donc c'était suite à l'inauguration l'an passé... l'an passé, le Conseil du Léman a inauguré le tour du lac à vélo, au plus près on va dire, qui est un parcours fléché avec des vrais panneaux, etc., donc c'était une grosse affaire, donc à l'époque c'était... le Pt était valaisan et maintenant c'est la Haute-

---

<sup>1</sup> Maire d'Evian et député du Chablais

<sup>2</sup> Adjoint au maire de Veigy-Foncenex

<sup>3</sup> Josiane Lei, présidente de la CC, adjointe à Evian et vice-présidente du CD74

<sup>4</sup> Gaston Lacroix, maire de Publier et vice-président de la CC du pays d'Evian

<sup>5</sup> Conseillère départementale du canton de Sciez et maire adjointe d'Excenevex.

<sup>6</sup> Conseiller départemental du canton de Sciez.

<sup>7</sup> Au sud de Thonon, appartient à la CC des Collines du Léman.

<sup>8</sup> CC du Pays d'Evian.

Savoie qui pour deux ans a la présidence donc c'est Mme Duby-Muller la Pte, et vu ce que Mme Duby-Muller avait dit dans son discours, on a pensé que ça rentrait tout à fait dans le cadre de ce qu'elle voulait promouvoir. On avait contacté aussi les politiques donc M. Baud-Grasset lors de l'inauguration, il semblait sensible à cette chose-là, donc on s'est dit bon on se lance, faut le faire, on n'aura pas fini de libérer la servitude de marchepied tout le tour mais on pourra marquer une volonté de progrès, d'y arriver. Voilà. Donc c'est une initiative internationale parce qu'elle est organisée aussi avec Rives Publiques pour la Suisse et Le Lac Pour Tous pour la France, avec le franchissement de l'Hermance, barrière naturelle et symbolique entre nos deux pays, initiative soutenue par le Conseil du Léman.

*[Applaudissements]*

- **Victor Von Wartburg (Pt Rives Publiques)**

J'aimerais tout d'abord remercier à nos amis du Lac Pour Tous pour une organisation absolument fantastique, c'est une réception 5 étoiles, absolument magnifique, c'est dommage qu'ils n'ont pas ouvert tous les portails autour du Léman aujourd'hui mais c'est une réussite d'ouvrir les portails, cette marche. Alors, chers amis du majestueux lac Léman, je vous salue au nom de l'association Rives Publiques. Nous nous efforçons depuis 2003 de rendre à la population suisse les rives des eaux publiques suisses qui sont illicitement privatisées depuis des dizaines d'années. Plusieurs jurisprudences et surtout des récents arrêts des tribunaux suisses en notre faveur concluent que les autorités compétentes n'appliquent pas avec suffisamment de rigueur les lois. Après condamnation par le tribunal régional, le tribunal cantonal pénal du canton de Vaud m'a même entièrement blanchi en jugeant que j'ai agi de façon licite en sectionnant au moyen d'un sécateur les portails et clôtures *[rires puis applaudissements]* entravant le libre accès du public sur deux parcelles à Tannay<sup>9</sup>. L'administration du domaine public du lac est autant lacunaire sur la rive française du Léman et il serait regrettable que la population se verra forcée de choisir de telles mesures pour accéder à ses droits légitimes. Nous avons à présent quatre nouveaux recours pilotes pendant au tribunal cantonal vaudois contre deux municipalités et le canton s'obstine à soutenir l'obstruction du marchepied, malgré les servitudes de passage public inscrites au registre foncier, en échange de concessions d'eau. Au niveau national, nous avons renforcé le 12 décembre 2015 notre organisation pour la Suisse italienne et nous continuons la préparation de notre initiative populaire fédérale pour un libre accès aux rives, comme pour les forêts. Nous espérons vivement que cette journée permettra d'ouvrir les dialogues constructifs nécessaires pour rendre à la population et aux touristes rapidement le libre accès aux magnifiques rives du Léman. Il faut mettre un terme à ce que notre Etat de droit continue d'être le plus grand ennemi de notre Etat. Et ce que la population soit forcée de se battre par tous ses moyens pour ses droits, c'est-à-dire à ce que les lois en vigueur soient respectées, même si celles-ci ne plaisent pas aux aisés et influents. Je vous remercie de votre attention.

- **Jacques Burnet (maire de Lugrin)**

Oui moi juste un petit mot, juste pour dire vous avez bien compris, si je suis là c'est parce qu'au niveau de la CC du Pays d'Évian, Josiane Lei s'excuse de ne pas être là mais je veux parler aussi de tous les maires qui sont riverains du lac, Saint-Gingolph, Meillerie, Maxilly, Neuvecelle, Evian. Vous avez vu que depuis un certain nombre d'années, on a fait quelques efforts pour essayer de récupérer et de donner l'accès au public au maximum de rives, de nos rives. Donc je voulais simplement les

---

<sup>9</sup> Canton de Vaud, district de Nyon, sur le littoral du Léman entre Mies au sud et Coppet au nord.

excuser parce qu'ils n'ont pas pu être là aujourd'hui, notamment Géraldine [Pflieger] qui devait venir, la maire de Saint-Gingolph, qui devait venir et qui au dernier moment n'a pas pu venir. Donc ce que je voulais dire à Jean-Paul [Lugrin] et il le sait, et ce que je voulais vous dire à vous tous c'est que bien sûr, nous, en pays d'Evian, on essaie de faire en sorte que presque tout le littoral soit accessible, même si géographiquement, ou géologiquement plutôt, c'est plus difficile qu'ici où on a évidemment beaucoup plus d'espace. Et puis je veux saluer nos parlementaires et notre Conseil général qui eux sont très investis, et je sais que vous pouvez compter sur eux, en tout cas. Merci.

*[Applaudissements]*

- **Jean-Paul Lugrin (Pt LLPT)**

Bien, donc je vais intervenir pour Le Lac Pour Tous. Alors LLPT, quelques éléments : notre association est toute jeune, contrairement à Rives Publiques qui existe depuis 10-15 ans, on existe depuis 3 ans et assez rapidement on s'est rendu compte, et on le savait, mais qu'on répondait à un besoin de la population extrêmement fort. La première année, on est arrivé à 300 ou 400 adhérents et là actuellement on compte 700 adhérents, ce qui est fort, et sans qu'on cherche forcément le nombre d'adhésions. Par contre, on cherche à être actifs dans la vie locale. Alors, l'état des lieux sur ce qui est praticable côté français, vous l'avez sur une carte, alors LLPT a établi une carte ce printemps, où on recense l'ensemble du linéaire accessible. Et on a une situation je dirais qui n'est pas catastrophique, je dirais même plutôt bonne, parce qu'on a une majorité de linéaire accessible, le problème étant que ce linéaire très souvent il est fait de petits morceaux donc la continuité n'existe pas et c'est cette continuité qu'il faut, tronçon par tronçon, petit à petit, arriver à rétablir. Alors le négatif, ce sont des tronçons inaccessibles, alors ces tronçons inaccessibles, c'est autant de propriétaires privés mais je dirais autant le fait de propriétés publiques et ça c'est un peu paradoxal. Et là, vous êtes élus, c'est important qu'à la place où vous êtes, chaque fois que vous en avez la possibilité, c'est de pousser à ce que vous-mêmes, à ce que les collectivités locales respectent la loi en premier... et si possible, être exemplaires. Mais on en est loin et on a de trop nombreux exemples que ce soit des propriétés du Conservatoire du littoral qui sont gérées par des communes ou même du département, donc là il y a un effort à faire et qui ne devrait pas être si difficile que ça, s'il y a un petit peu de volonté. Alors le premier... la servitude de marchepied, elle a été étendue en 2006 non seulement aux services de l'Etat, aux pêcheurs mais elle a été étendue aux piétons en 2006 et le garant de l'application de la loi c'est le Préfet, donc là on se trouve, on a interpellé le sous-préfet qu'on a rencontré deux fois, et aussi on voit bien qu'il y a des efforts des services de la DDT pour intervenir ponctuellement, il n'y a pas de programme décisif qui permettrait de... je dirais sous deux ou quatre ans ou disons à moyen terme de faire appliquer la servitude de marchepied, donc là on est en collaboration, en entretien avec la DDT, on échange des informations, on sent qu'il y a des bonnes volontés niveau DDT mais au niveau du Préfet, pour l'instant il n'y a pas l'attitude qu'il faudrait, la loi, globalement, n'est pas appliquée et il n'y a pas de mesures prises dans les années qui viennent pour changer nettement la situation, donc là peut-être que Mme Nuti interviendra ultérieurement.

Ensuite, au niveau des maires et des élus locaux, on trouve heureusement et très souvent que ce sont les maires des petites communes, des attitudes volontaires et des progrès qui ont été établis, donc c'est le cas sur Lugrin, y a des petits pas qui sont faits, sur Publier il y a une politique qui a été menée depuis une vingtaine d'années et ça marche bien, par contre on a certaines communes, malheureusement les deux grosses pour nous avec lesquelles on a un peu du mal et souvent qui se retranchent derrière le fait, qui disent que c'est à l'Etat, que c'est au Préfet d'intervenir, donc d'où cet appel aux autorités, Mme Duby-Muller, Messieurs et Mesdames les Conseillers départementaux

et aux maires voilà, partout où vous êtes, intervenez et faites avancer ! On peut imaginer dans les... de se retrouver d'ici deux ans pour un nouveau parcours et faire le point des avancements.

**Jean-Luc Crochet** : on va se mettre à l'abri, peut-être que les élus peuvent aller au bout du chapiteau.

- **Virginie Duby-Muller (Pte du Conseil du Léman)**

Mesdames Messieurs les conseillers départementaux, chère Marie-Claire, cher Joël, Mmes Messieurs les maires, Mmes Messieurs, quelques mots pour vous dire que j'ai beaucoup de plaisir à avoir participé avec vous à cette marche symbolique ce matin. Alors effectivement ce projet a été porté par l'association LLPT, je remercie son Pt et l'association bien sûr, avec l'association suisse, son pendant Rives publiques qui a aussi accepté d'y participer. Vous êtes venus me présenter ce projet au printemps effectivement à partir de la démarche qui avait été initiée par le Conseil du Léman pour le tour du Léman cycliste, en partant du principe que si on le fait pour les vélos, pourquoi ne pas donner cet accès aux piétons ? J'ai trouvé votre démarche particulièrement intéressante, vous m'aviez déjà présenté la carte avec effectivement le linéaire et on voit que le linéaire n'est encore pas complet mais en tout cas déjà, d'avoir élaboré cette carte, qui est déjà un outil extrêmement intéressant et je tenais à vous en féliciter. Alors, vous le savez, le conseil du Léman est une instance franco-suisse qui fêtera ses trente ans l'année prochaine. Elle a été créée pour finalement élaborer une identité lémanique, vous savez que nous vivons tous dans un bassin de vie autour de ce Léman, alors le Conseil du Léman réunit les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain mais également trois cantons, Vaud, Valais et Genève, et l'idée est de faire émerger une identité lémanique à travers des actions concrètes, en matière de sport, de jeunesse, d'environnement, et donc effectivement votre démarche nous paraissait particulièrement intéressante. Effectivement, nous portons un certain nombre de projets de coopération. L'année dernière, il s'agissait du tour du Léman à vélo, que nous avons inauguré ici-même l'année dernière et c'est donc dans ce cadre que la commission environnement du Conseil du Léman avait décidé d'élaborer la réalisation d'un balisage pour un itinéraire cyclable le long du lac, qui permettait la découverte de ce territoire transfrontalier exceptionnel. Alors, certes, cet itinéraire n'emprunte pas les chemins de servitude mais des pistes cyclables dédiées ou des voies traditionnelles. Néanmoins l'objectif est bien sûr le même c'est-à-dire jouir du littoral lacustre, de son panorama, des paysages exceptionnels que nous offre le bassin lémanique en favorisant la mobilité et le tourisme *doux [elle insiste]*. Donc je voulais à nouveau vous remercier pour votre initiative, vous dire qu'effectivement il y a des lois, que l'Etat est là aussi pour les faire respecter, que vous avez des élus ici présents et je crois que par de la pédagogie, par du dialogue les choses avancent alors certes peut-être pas suffisamment rapidement mais nous veillerons par notre présence à faire avancer les choses, à sensibiliser les différents acteurs concernés pour que, dans quelques années, le linéaire soit parfaitement fluide et que nous puissions effectivement avoir accès à ce patrimoine exceptionnel. Encore une fois merci à vous pour l'organisation de cet évènement, merci et bonne fin d'après-midi.

*[Applaudissements]*

- **Isabelle Nuti (dir. adjointe DDT 74)**

Merci. Bonjour à toutes et à tous, moi aussi je voudrais remercier très très vivement les organisateurs de cette marche parce que c'est vraiment un évènement assez unique en son genre, c'est la première fois personnellement que j'assiste à une telle manifestation et c'est pour ça que je voulais être présente personnellement. Je pense que c'est un bel exemple à suivre, déjà à reproduire sur le lac Léman, et puis qui peut justement donner des idées sur un autre lac, bien sûr le lac

d'Annecy qui est aussi dans le département et qui a aussi des problématiques je pense similaires, voire plus complexes. Déjà, je trouve que c'est vraiment exceptionnel ce que vous avez fait aujourd'hui. Bien sûr vous savez que l'Etat est là pour faire respecter la loi, c'est la définition même du rôle des services de l'Etat. Donc vous savez qu'on fait ce qu'on peut avec les moyens que nous avons, ce sont des moyens limités mais je pense que progressivement on arrive à petit à petit conquérir davantage de littoral et à faire respecter de plus en plus, alors ce n'est pas évident mais on y arrive malgré tout. Alors ça passe par plusieurs types de leviers, on a des leviers strictement je dirais... prohibitifs, c'est-à-dire on passe par les amendes, ça c'est en général la dernière extrémité. Et on préfère se situer en amont, au niveau de notre action donc c'est-à-dire qu'on va voir les propriétaires, souvent d'ailleurs après dialogue avec les associations comme vous qui nous disent « tiens, on vous alerte, il y a un problème ici, il y a un problème là » donc vous avez un rôle très important aussi d'alerte, de surveillance parce que nous, services de l'Etat, on ne peut pas être tous les jours sur le terrain, c'est impossible. On a ici plus de 50 km de rives, on en a 46 du côté du lac d'Annecy, c'est impossible, donc vous avez vraiment un rôle, et on vous remercie aussi de ce rôle que vous jouez, d'alerte et de sentinelle, quelque part. Donc on intervient en amont avec les propriétaires en leur disant : « maintenant il faut libérer la servitude, il faut mettre en place... si vous souhaitez vraiment avoir un portail il faut qu'il ne soit pas verrouillé, ou il faut enlever les obstacles que vous avez posés ». Et si ça ne fonctionne pas, eh bien là on passe à la partie plus répressive, ce qui ne nous fait jamais plaisir, vous imaginez bien, parce que c'est à la fois très lourd réglementairement et puis ça gêne le dialogue qu'on peut avoir avec les propriétaires et nous on estime que vraiment il faut toujours passer d'abord par du dialogue avant de passer à une phase beaucoup plus désagréable. Donc voilà, on est engagé progressivement, petit à petit, vous voyez que ça prend beaucoup de temps. Bien sûr, on compte beaucoup sur les maires parce que leur rôle est essentiel pour nous aider à contacter les propriétaires, à faire passer les messages, veiller aussi quotidiennement à la bonne exécution et au bon respect de la règle, donc là je crois savoir qu'il y a déjà beaucoup d'efforts qui ont été faits au niveau des mairies donc il faut que ça continue, que ça se poursuive et que ça s'amplifie si c'est possible. Et donc là aussi on a toujours un dialogue fructueux avec les maires, on n'a jamais rencontré d'opposition, on a même des communes où c'est complètement ouvert maintenant, je cite Anthy-sur-Léman où c'est vraiment exceptionnel, tout le linéaire de la commune a été libéré, et grâce à l'action très significative du maire, et vraiment très volontariste. Et donc là on s'appuie aussi sur les maires pour mettre en œuvre cette servitude. Donc voilà, la dernière action qu'il nous reste à mener c'est avec le Conservatoire du littoral, et en particulier sur cette commune [Chens-sur-Léman] on a une grosse action qui est prévue d'acquisition foncière pour faire en sorte que justement une grosse partie du littoral soit pleinement protégé et pleinement public donc ça, ça va être mené dans les prochains mois, une acquisition qui est en cours de négociation. Et puis on a aussi une grosse action qui est à mener avec les propriétaires publics, comme vous l'avez dit très justement, Monsieur le Pt [Jean-Paul Lugrin] : Conseil départemental, on a l'INRA aussi, différents organismes qu'on doit contacter pour leur écrire et leur dire « vous êtes un organisme public donc la parcelle publique qui est la vôtre doit normalement respecter aussi la règle donc il faut mettre en œuvre... », bien sûr on doit étudier les modalités parce que ce n'est pas toujours simple, ce sont des propriétés publiques sur lesquelles il y a de la valeur, il y a des problèmes de dégradation aussi, donc il faut étudier les modalités, il y a tout un travail à faire mais on va l'engager petit à petit avec ces différents propriétaires publics. Voilà ce que je pouvais dire aujourd'hui, mais voilà : c'est un travail qui est engagé, certes avec des moyens relativement réduits du côté des services de l'Etat, vous savez qu'on n'est pas toujours très riches en moyens humains et que ça demande beaucoup de temps, mais on fait petit à petit des actions qui permettent d'améliorer progressivement les choses. Merci en tout cas pour cette très belle organisation,

vraiment je vous félicite parce que c'est un bel exemple à suivre et j'espère qu'il y en aura d'autres, y compris sur le lac d'Annecy.

*[Applaudissements]*

- **Jean-Luc Crochet :**

Merci beaucoup, on vous libère !

Pour ne pas l'oublier, on a avec nous Alice Nikolli, qui a fait un travail de master sur la servitude de marchepied, vous voyez que c'est quand même quelque chose qui semble important puisque c'est étudié et creusé en profondeur, et elle va poursuivre une thèse, sur les lacs alpins, le nôtre, celui d'Annecy, son mémoire était plutôt sur Annecy. Et Bruno Perrier aussi qui est un spécialiste et qui est sur le lac d'Annecy. On oublie certainement des gens mais je les vois en face de moi, je le fais tout de suite. Je vais donner la parole à Gil Thomas qui est maire de Cervens mais qui est aussi Pt du SYMASOL<sup>10</sup>, qui est le syndicat des eaux du Bas Chablais mais il va vous expliquer ça mieux que moi, et il ne faut pas oublier qu'en janvier 2017 il va y avoir un truc très important, c'est qu'il va y avoir les communautés de communes refondues, donc Thonon et le Bas Chablais vont être refondus en une seule communauté et de l'autre côté de la Dranse, le pays d'Évian, donc il n'y aura plus que deux communautés de communes pour gérer l'ensemble du bord du Léman.

- **Gil Thomas (maire de Cervens et Pt du SYMASOL)**

Bonjour à tous, je ne vais pas vous prendre trop de temps, je pense que le temps nous pousse et comme on dit souvent, quand on a faim on n'écoute plus donc... Je vois que derrière c'est déjà bien parti [allusion au buffet]. Donc seulement vous féliciter pour la journée que vous avez organisée, je remercie Jean-Paul [Lugrin] et Jean-Luc [Crochet], on en a discuté longuement et j'ai pu faire part de tout ce qu'on pouvait nous, en tant qu'élus, vous soutenir dans cette démarche. Je ne suis pas maire du littoral mais j'encourage les maires du littoral de pouvoir ouvrir leurs espaces publics et là vous en avez un exemple bien concret [il fait un signe en direction de J. Burnet, maire de Lugrin]. Mais je me joindrais au Conseil départemental parce que le SYMASOL sans le Conseil Départemental n'existerait pas, parce que c'est notre partenaire financier, avec l'Agence de l'Eau notamment, et là vous êtes sur un site où vous avez pu voir la roselière de Chens qui a été réimplantée l'année dernière avec aussi la réimplantation d'une plante aquatique qui s'appelle la littorelle, c'est un travail de collaboration entre la France et la Suisse et vous êtes sur un site assez extraordinaire avec les mêmes problématiques, c'est-à-dire un espace public qu'on veut protéger donc est-ce qu'on l'ouvre ou pas au public et c'est toutes les difficultés qu'on a. Cet été c'est une belle plage pour certaines personnes et pour nous c'est un espace protégé donc ce n'est pas si évident de pouvoir contenir tous les usages mais je pense que... quand je vois le tracé du chemin je pense que des gens l'empruntent et j'espère qu'ils continueront à l'emprunter très longuement, donc bonne fin de journée et profitez bien des mets qui vous sont proposés !

*[Applaudissements]*

**Jean-Paul Lugrin :** tout à l'heure dans l'énumération j'ai oublié de mentionner Mme le maire de Chens [Pascale Moriaud] qui ne pouvait pas venir puisqu'elle assistait à une inauguration, donc merci à la mairie de Chens et merci en tout cas d'avoir mis en place ces deux chapiteaux. M. Jérôme

---

<sup>10</sup> Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) = syndicat de rivières qui regroupe la Communauté de communes du Bas-Chablais et la Communauté de communes des Collines du Léman.

Tronchon [premier adjoint] représente la commune, qui n'a pas pu assister à la marche parce qu'il travaillait jusqu'à midi, donc merci beaucoup à la mairie de Chens qui nous a accueillis, qui nous a prêté son territoire et ses deux chapiteaux.

**Jean-Luc Crochet** termine par remercier les bénévoles de LLPT, les salaisons et fromages Buttay ainsi que la marque Savoie pour le buffet.